

Image not found or type unknown



Est-il possible de contester une facture d'eau ?

Par **tatakaro**, le **16/10/2009** à **19:01**

Bonjour,

Lors de la reparation d'une fuite avant compteur d'eau, un agent avait remplacé celui-ci. L'index de depose etait de 3865.

Pour la periode du 03.02.2004 au 24.02.2009, nous aurions reellement consommé 3148m³ alors qu'il nous avait été facturé 700m³.

Se presente aujourd'hui, une facture de 7238.08euros soit 2448m³ d'eau.

Nous est-il possible de contester cette facture compte tenu que nous sommes dans l'incapacité de la regler, existe-t-il un recours?

Merci